



Prime qualité, critère de non paiement

Par **Nicolas.R**, le **31/10/2018** à **10:17**

Bonjour,

J'ai une prime, par mois, dite de "Qualité" de 80€.

Cette prime est basé sur des critères, ex :

- Service en retard = 3 primes non payé (3 mois X 80€)
- Service non fait = 6 primes non payé (6 mois X 80€)
- etc...

Ma question :

- Le fait de retirer plusieurs fois cette prime est-elle légale ? (N'est-ce pas être "puni" plusieurs fois pour un même motif ?).

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/10/2018** à **11:03**

Bonjour,

Je suis dubitatif sur le principe d'une telle prime sans en savoir plus car elle pourrait s'apparenter à une sanction pécuniaire interdite...

Par **Nicolas.R**, le **31/10/2018** à **11:23**

Bonjour P.M et merci de votre réponse,

Effectivement je prends ça également pour de la sanction pécuniaire...

Je suis "Conducteur, receveur" de CAR et même si on a un accrochage à notre tort, le patron fait calculer le montant de la réparation par le "Mécano" interne et en fonction du chiffre, va nous déduire ça de cette prime...

ex : si 500€ de réparation = 6 primes + un quart de prime (6X80€ + 20€).

En même temps, je me dit que "qualité" est un critère de bonne exécution dans son travail et

si j'ai un "loupé" dans ma tâche, je conçois que cette prime puisse "sauté" tout ou partie, mais une seule fois (soit 80€)...

Cette prime est sujette à cotisation, donc (pour moi) elle fait partie intégrante du salaire.

Mais jusqu'à quel point peut-il supprimer cette prime ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/10/2018** à **11:38**

Dans le cas d'un tel calcul, il n'y a plus de doute, c'est à mon avis une sanction pécuniaire car la responsabilité financière du salarié ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, laquelle implique une intention de nuire à l'entreprise...

Vous pourriez vous référer notamment à l'[Arrêt 13-20082 de la Cour de Cassation](#) :

[citation]la responsabilité pécuniaire d'un salarié à l'égard de son employeur ne peut résulter que de sa faute lourde[/citation]

En revanche, l'employeur pourrait, en respectant la procédure disciplinaire, décider d'une autre sanction...

Par **Nicolas.R**, le **31/10/2018** à **11:45**

Encore merci de votre réponse,

Existe t'il un texte officiel sur la description de cette prime de "qualité" ?

J'ai beau chercher, mais je ne trouve rien...

Cordialement

Par **Nicolas.R**, le **31/10/2018** à **11:49**

Je viens de lire la jurisprudence,

Ce cas et une sanction pécuniaire sur salaire et non sur une prime dite de "qualité"...

Je recherche donc une texte explicatif de cette prime...

Cdt

Par **P.M.**, le **31/10/2018** à **11:51**

A ma connaissance, il n'y en a pas, elle est souvent liée à un objectif...

Que je sache, une prime fait partie du salaire...

Par **Drama**, le **02/04/2024** à **17:03**

Bonjour

Je remercie de votre aide

Nous avons une prime de qualité depuis 5 ans versé chaque mois de même montant

Puis un nouveau directeur arrivé et descide de nous l enlevé ce mois ci a t il le droit cette prime n est elle pas devenue obligatoire car ça fait plus de 3 ans qu on l a et tous les employés merci pour votre prochaine réponse